

Paroles de sportif Thomas Krebs, un athlète au sommet

Le Soultzien Thomas Krebs, 43 ans, est un sportif émérite. Après une formation en chimie et biologie, l'athlète a intégré la brigade verte de Soultz, au sein de laquelle il est technicien en démontage. Rencontre.



Thomas Krebs aimerait gravir, en hiver, la face nord de l'Eiger, dans l'Oberland bernois. DR

Que conseillez-vous aux personnes voulant pratiquer ce sport ?

Il faut le tenter. C'est merveilleux. Je me suis libéré du temps pour faire découvrir cette discipline à d'autres personnes et les aider à franchir les sommets. Je préfère partager ma passion avec les autres, cela me « ramène » plus de choses qu'une course.

Quels sont vos plus mauvais souvenirs ?

En 1998, je suis tombé dans une crevasse et je me suis cassé le sternum. En 2003, j'ai été fauché par une voiture à Roderen en faisant du cylo-cross. J'ai eu un traumatisme crânien et diverses fractures.

Quels sont vos objectifs ?

Trouver un maximum de plaisir

dans les sports malgré les douleurs et souffrances physiques. Dans deux ans maximum, j'aimerais gravir en hiver la face nord de l'Eiger dans l'Oberland bernois. C'est la face la plus difficile des Alpes, avec 1600 mètres de parois.

Considérez-vous cette discipline comme un sport extrême ?

Je suis très prudent dans la vie et dans tous les sports. Je suis bien équipé, en bonne condition physique, et je pratique les sports avec une météo clémente. Conditions sine qua none pour se faire plaisir.

Propos recueillis par Caroline Zimmermann

Palmarès

Affilié au Vélo Club Soultzia.

2009 : 12^e place en coupe de France VTT marathon.

2012 : 1^{re} place au championnat d'Alsace en cyclo-cross.

14^e année de participation au cyclo-cross de Soultz.

En ski alpinisme : « Cette discipline consiste à parcourir des itinéraires de haute montagne, à l'aide de skis équipés de fixations mobiles à la montée et bloquées à la descente, avec des peaux de phoques sous les skis pour la montée ».

17^e saison de compétition, soit 120 courses.

11 participations à la course Pierra Menta.

Issenheim Des ateliers culinaires pour les adultes avec la Récré



Instants de plaisirs : la dégustation du chocolat. DR

Des ateliers culinaires se déroulent au restaurant À la Demi-Lune avec, au piano, le chef Pierre Barth, dans le cadre des activités pour adultes proposées par La Récré à Issenheim. Un vendredi soir par mois, un groupe de personnes se rend dans cet établissement pour participer à un atelier de cuisine organisé durant les mois d'hiver par l'association La Récré d'Issenheim.

Le principe est intéressant : le chef Pierre Barth choisit en avance un thème, chacun fait ensuite sa propre recette, tout le monde dîne, puis retour en cuisine où le chef fait une démonstration de son savoir-faire et dispense de judicieux conseils. L'atelier du mois

de février dévoilera les secrets de la préparation des fonds et de la fabrication du foie gras et du canard de Barbarie (15€ la séance). Celui du mois de mars sera consacré au pâté chaud et à... des surprises, car ce sera le repas de clôture (25 € la séance).

Vendredi dernier, il n'y avait pas d'atelier cuisine mais une soirée dégustation était proposée par Christine Haeffel, de la chocolaterie Ritter de Pfaffenheim. Les participants n'ont pu que fondre devant la variété des bouchées au gingembre confit, écorces d'orange ou raisins secs

■ **PARTICIPER** Renseignements et inscriptions à La Récré au 03.89.74.97.54.

Activités pour les vacances d'hiver

L'association La Récré, à Issenheim, propose pour son accueil de loisirs de février des activités pour les enfants âgés de 3 à 5 ans ou 6 à 9 ans, et un programme spécifique pour la tranche d'âge des 10-12ans.

3-5 ans : le programme des 3-5 ans s'articulera autour de la découverte de l'Afrique et les découvertes avec des jeux de pistes, Kirikou et la sorcière Carabas, un jeu découverte du continent ; des rencontres avec les enfants du périscolaire de Soultzmatt, Merxheim et du multi-accueil, une sortie au Golfy de Mulhouse, un spectacle d'ombres chinoises, danse africaine et djembé.

6-9 ans : le programme s'articulera autour de la découverte de l'Afrique et la musique avec un programme riche et varié, des ateliers ludiques et créatifs, création d'un chant ; création d'un instrument de musique, danse orientale, tournée carnavalesque, rallye musical, conte africain et danse, capoeira... mais égale-

ment une sortie au bowling, des rencontres avec le périscolaire de Soultzmatt et Merxheim.

10-12 ans : La Récré a mis en place un programme spécifique d'activités adaptées à ces enfants demandeurs d'événements sportifs et de sorties qui bougent avec, pour objectif, de développer leur autonomie. Places limitées et très demandées, programme pris d'assaut dès sa sortie...

Les grandes journées à thème sont les suivantes : sortie Laser game, visite de la chocolaterie Ritter à Pfaffenheim, karting de Bartenheim, musée africain à Munster, sortie raquettes au Markstein, initiation aux arts martiaux avec Raphaël Schmitz.

Des activités plus manuelles et intellectuelles seront au programme : réalisation d'un miniclip, fabrication du jeu de l'awalé, parcours du combattant.

■ **PARTICIPER** Il reste des places. Toutes les inscriptions se font à l'accueil périscolaire La Récré, 2 rue Robert-Hasenfratz 68500 Issenheim, Tél. 03.89.74.97.54.

Justice

Un gérant condamné après un accident de travail

Le tribunal correctionnel de Colmar a condamné, hier, le gérant d'une entreprise de charpente à 3 000€ d'amende avec sursis et 1 000 € d'amende. La condamnation fait suite à un accident du travail survenu le 19 décembre sur le chantier d'une maison individuelle dans le Bassin potassique. Ce jour-là, l'équipe devait poser des chevrons. « Un chevron a cassé et cela m'a déséquilibré vers l'arrière », a expliqué la victime qui avait fait une chute de quatre mètres de haut, entre le mur et l'échafaudage. Avec une vertèbre fracturée, le salarié, âgé alors de 51 ans, avait eu plus de trois mois

d'interruption de travail. Le patron était donc poursuivi pour avoir fait travailler ses employés sur un échafaudage non conforme et sans avoir mis en place des protections complémentaires. Non conforme car situé à plus de vingt centimètres du mur : « C'est la loi, mais personne ne respecte cela car moins de vingt centimètres, c'est trop près, on n'arrive pas à travailler », a argué le prévenu. Lui, comme la victime, charge l'échafaudage : « C'est lui qui est mandaté par notre promoteur pour monter un échafaudage qui nous met en sécurité, moi je fais confiance au gars », a-t-il déclaré. L'échafaudage avait indiqué durant l'enquête que l'installation n'était pas terminée et que, d'ailleurs, le procès-verbal de réception de l'écha-

faudage n'avait pas été signé par le prévenu. Sourire impuissant de l'intéressé qui assure qu'une partie était finie. « Quand un échafaudage n'est pas fini, l'échafaudage met un panneau dessus pour en interdire l'accès et là, il n'y avait pas de panneau ». Ce qu'a confirmé un témoin.

Le procureur adjoint Philippe Vannier a contesté cette « tentative de renvoyer la responsabilité sur l'échafaudage. Bien sûr, il y a des pratiques, mais il y a aussi le droit qui dit que c'est à l'employeur de prendre les mesures nécessaires à la sécurité de ses ouvriers ».

A.W.

« Sa femme n'est pas un meuble pour se dévouer »

Pour avoir notamment cassé le nez de son épouse mardi soir à Guebwiller (lire notre édition d'hier), un récidiviste de 28 ans a été condamné à deux ans de prison dont un ferme avec maintien en détention, hier à Colmar en comparution immédiate.

Craignant une réaction violente de son mari à l'annonce de son souhait de divorcer, l'épouse l'en avait informé par SMS puis avait averti les gendarmes, la semaine dernière. Les forces de l'ordre s'étaient alors rendues à leur domicile à Guebwiller, que l'homme avait accepté de quitter sans encombre.

Cinq jours plus tard, mardi en fin de journée, il est néanmoins revenu avec ses parents et sa belle-sœur, « pour parler de la séparation ». C'est alors que les versions divergent : d'après l'épouse, il se serait soudain énervé et lui aurait craché dessus, avant de la tirer par les cheveux et de lui porter un coup de genou

dans la tête, de lui serrer le cou et de la menacer, de mort ou encore de lui prendre leurs trois enfants. Le nez fracturé, elle est parvenue à fuir sur le balcon pour téléphoner aux gendarmes, puis se serait évanouie à deux reprises. Selon le mari, c'est madame qui se serait énervée, l'aurait mordu, et c'est en la repoussant qu'elle se serait blessée. Quant aux témoins, « personne n'a rien vu » résume la présidente Pascale Dorion : la belle-sœur serait intervenue tête baissée pour les séparer, la mère ne se souvient de rien et le père n'a évoqué la morsure que dans un second temps.

Un examen médico-légal a permis de fixer l'ITT à quatre jours, « et les lésions des deux certificats médicaux sont parfaitement compatibles avec les déclarations de la victime, contrairement à la version peu crédible du prévenu », a souligné le procureur adjoint Philippe Vannier. Il ne peut pas se comporter comme si sa femme était un meuble contre lequel il peut taper lorsqu'il est en colère ». Déjà condamné à deux reprises pour des violences, le mari avait écopé de deux ans de prison dont six mois ferme en 2010, pour avoir frappé son épouse alors enceinte. L'avocate de la défense, M^e Laurence Hirtz, a toutefois tenté d'instiller le doute en estimant qu'il s'agissait de « blessures mutuelles lors d'une empoignade ».

Conformément aux réquisitions du parquet, le tribunal correctionnel a prononcé la peine de deux années de prison, dont une avec sursis avec mise à l'épreuve pendant trois ans, avec interdiction de détenir une arme et d'entrer en contact avec la victime, et obligation de soigner, de travailler et d'indemniser la victime.

J.F.S

Ungersheim Les animations du centre de loisirs Les Coccinelles

Pendant les vacances scolaires d'hiver, l'accueil enfance Les Coccinelles à Ungersheim organise un centre de loisirs sans hébergement, du 24 février au 6 mars. Deux thèmes vont animer ce centre, dont « Les détectives », du lundi 24 au vendredi 28 février, et « La gourmandise », qui sera au menu de la deuxième semaine, du lundi 3 au vendredi 7 mars. Des ateliers créatifs, jeux, spectacles, du cinéma, ateliers cuisine, cavalcade de carnaval et sorties animeront ces vacances des enfants.

L'accueil est ouvert de 7 h 45 à 18 h et les activités se déroulent de 9 h à 17 h. Les inscriptions sont possibles à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas. Le goûter du matin et de l'après-midi est compris dans le prix de l'inscription. À noter que la structure est engagée dans une démarche écologique et fournit des repas et goûters bio. Le paie-

ment en monnaie locale complémentaire (le Radis) et les chèques vacances sont acceptés et, lorsque le paiement est effectué en radis, les habitants bénéficient d'une réduction de 5 radis par jour.

Animations proposées lors de la semaine « Les détectives » : création d'une carte de détective, jeu « la boîte de Pandore », marionnettes, jeux d'enquête, spectacle et atelier cirque, portrait-robot et lettres anonymes, jeu Cluedo et journée des enquêteurs.

Semaine des « gourmandises » : quizz spécialités du monde, atelier cuisine (cookies à l'américaine), carnaval avec maquillage et cavalcade, rallye cuisine, atelier cuisine brioche et moelleux, cinéma, atelier sportif et visite de la chocolaterie Ritter à Pfaffenheim.

■ **PARTICIPER** Renseignements et inscriptions au 03.89.48.86.31 ou par courriel : coccinelles.mj@orange.fr

GRAND COUP DE BAQUETTE MAGIQUE

-50%*

-70%*

De la taille 36 au 56

BOUTIQUE DE PRÊT-À-PORTER FÉMININ

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE

Lundi 10 février de 14 h à 18 h 30
et en non-stop les 7, 8 et 11 février de 9 h à 18 h 30

2, rue Poincaré - 68700 CERNAY

Tél. 03 89 26 16 64

528774500